Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-213500762-20260909-1322026-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de la convocation : 1er septembre 2026** Nombre de Conseillers en exercice : **27**
**L'An deux mil vingt-six, le 7 septembre à vingt heures,** le Conseil municipal de la Commune de CHAVAGNE, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry RENOUX, Maire.

**Présents** : Thierry RENOUX, Michèle BACHELOT, Bruno TAKORIAN, Hélène AMOURIAUX-PICARD, Alexis CARRIC, Carole LEGENDRE, Nicolas LE BERDER, Valérie EUN, Danièle ESNAULT, Corinne FOUCAULT, Joël LEGENDRE, Céline BESNARD, Mickael GIRARD, Sonia TEXIER, Mathieu WIDLOECHER, François-Marie MONTGERMONT, Jonathan DJAOUI, Dienaba FONDO, Marie GALVEZ (jusqu'à la question n°4), Soazic DANET, Donatien WATREMEZ, Fabien ORINEL, Kevin DUVAL, Antoine RONDIN (jusqu'à la question n°4), Anna RUIZ

**Excusés** : Pascale LE MASSON, Pierre CHAPON

**Secrétaire de séance** : Jonathan DJAOUI

**Procurations** : Pascale LE MASSON à Danièle ESNAULT, Pierre CHAPON à Mickael GIRARD

## 132/2026 – DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2026 RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX – COMPLÉMENT A LA DELIBERATION N°97/2026 DU 27 AVRIL 2026

Monsieur le Maire expose :
Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :
- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.
Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).
Conformément au 3ème alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts directs (CGI), les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Être âgés de 18 ans au moins ;
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales ;
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal (32 personnes si la population de la commune est supérieure à 2000 habitants).

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-213500762-20260909-1322026-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE
# DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Par délibération n°97/2026, le conseil municipal a désigné une première liste de commissaires membres de la commission communale des impôts directs à savoir :

- Alexis CARRIC
- Michèle BACHELOT
- François-Marie MONTGERMONT
- Carole LEGENDRE

Le Conseil municipal, en complément de la première délibération, est invité à désigner une liste complémentaire de personnes susceptibles de devenir membres de cette commission, à savoir :

- Soazic DANET
- Valérie EUN
- Nicolas LE BERDER
- Dienaba FONDO
- Corinne FOUCAULT
- Donatien WATREMEZ
- Sonia TEXIER
- Mathieu WIDLOECHER
- Jonathan DJAOUI
- Marie GALVEZ
- Christiane LE BOZEC
- Alexandre KHURI
- Pauline COIRIER
- Amandine CHEVAL
- Jean-Claude BRIAND
- Philippe COLLEU
- Denis SIMON
- Yannick DACQUAIT

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **VALIDE la liste des personnes susceptibles de devenir membres de la commission communale des impôts directs locaux.**

**Pour extrait conforme**
**Certifié exécutoire**
**A Chavagne, le 8 septembre 2026**

**Le Maire,**
**Thierry RENOUX**

MAIRIE DE CHAVAGNE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Ille-et-Vilaine)

**Le secrétaire de séance,**
**Jonathan DJAOUI**